

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

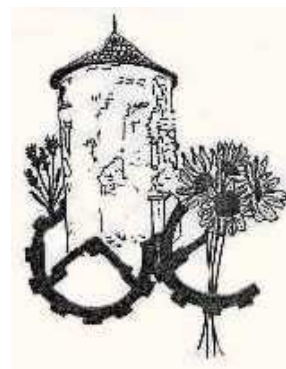
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 4 Octobre 2017

Présents : MM. DETROYAT Bruno, MOYROUD Nicolas, GONON Gérard, PRUDHOMME Julien, ALBERT Etienne, GENEVEY Jean-Noël, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, DELEGUE Sandrine, MONTABON Marie-Christine, GINET Véronique, BOURY Anne-Lise, BUTTIN Véronique.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Monsieur le Maire propose le rajout de 2 points à l'ordre du jour concernant Bièvre Isère Communauté.
Proposition acceptée.

Point trésorerie :

331.899 € dispos.

Contrôle des poteaux incendie par Bièvre Isère Communauté (Délibération) :

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le S.D.I.S. n'assure plus ce contrôle. Suite à de nombreuses demandes dans le cadre de la mutualisation, Bièvre Isère Communauté propose ce service aux communes. Le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer la « convention de contrôle des poteaux d'incendie » afférente.

Nota : l'autorité de défense extérieure contre l'incendie reste attribuée au Maire (Article L 2213-32 du CGCT).

Modification des statuts de Bièvre Isère Communauté (Délibération) :

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe adoptée le 07 août 2015, a modifié la définition des compétences des collectivités territoriales (départementales, régionales et intercommunales) avec un planning précis de cette évolution jusqu'en 2020.

Lors du conseil communautaire de Bièvre Isère du 26 septembre 2016, les statuts ont été modifiés afin d'être conformes à la loi au 1^{er} janvier 2017, à l'appui des délibérations des communes et de l'arrêté du Préfet de l'Isère en date du 26 décembre 2016. Notre conseil municipal a adopté cette modification lors de notre séance du 7 Décembre 2016.

Cette modification a porté, pour les compétences obligatoires, sur :

- La définition légale de la compétence « développement économique » en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activités économiques.
- La promotion du Tourisme devenant une composante de la compétence à part entière.
- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés devenant compétences obligatoires dès le 1^{er} janvier 2017.

Pour les compétences optionnelles, la modification essentielle a porté sur l'intégration de la Maison des Services au Public pour le 1^{er} janvier 2017.

La loi NoTRe impose désormais que la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) soit de compétence obligatoire dès le 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, elle indique que l'eau et l'assainissement peuvent devenir compétences optionnelles dès le 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Enfin dans le même temps, au cours de l'année 2017, le processus de la sortie de la commune de Meyssiez a abouti avec une délibération validant sa sortie du périmètre intercommunal en Conseil Communautaire du 11 juillet 2017.

Pour l'ensemble de ces raisons, il en résulte une obligation de procéder à une nouvelle mise en conformité des statuts de Bièvre Isère Communauté avec les dispositions relatives aux compétences qu'elle énonce pour le 31 décembre 2017 au plus tard.

Les nouveaux statuts proposés sont principalement modifiés de la manière suivante :

- Sortie de la commune de Meyssiez du périmètre intercommunal de Bièvre Isère Communauté,
- Intégration de la compétence GEMAPI dans le bloc des compétences obligatoires au titre de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement,
- Intégration de la compétence Eau dans les compétences optionnelles,
- Suppression de la compétence optionnelle création, aménagement entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Ces nouveaux statuts entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018 après délibération de l'ensemble des communes du territoire et suivant l'arrêté à venir de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**ACCEPTER** les nouveaux statuts de Bièvre Isère Communauté,

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Consommation des Budgets 2017 :

Pour rappel, vote en mars : *Fonctionnement* : 486.159 € *Investissement* : 294.757 €

A ce jour :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses :	261.855 €	(54 %)
	Recettes :	351.992 €	(72 %)
<i>Investissement</i> :	Dépenses :	118.286 €	(41 %)
	Recettes :	106.462 €	(36 %)

Décision Modificative N° 1 (Budget investissement) :

Virement de 15.000 € du compte « Autres bâtiments » au compte « Agencements : terrain multisports ». Accord unanime.

Terrain communal 1457 (ouest parc sous l'église) Délibération :

Monsieur le Maire expose que la petite partie comprise entre la barrière en bois existante et la propriété des consorts PISTONO – BEAL n'est d'aucune utilité pour notre commune (pente 80 %, entretien difficile par le haut...). Il propose au Conseil Municipal la cession pour l'euro symbolique aux consorts précités, tous frais afférents à leur charge.

Le Conseil unanime accepte cette cession et autorise Monsieur le Maire à la signature de l'acte.

Locaux « ancienne cantine » :

Cette salle est dénommée dorénavant « Salle du Liers ».

Elle sera mise en location à compter du 1^{er} Novembre aux résidents Mottiérois pour un regroupement de 30 personnes maximum. Les locaux seront équipés en électro-ménager et en vaisselle, ils seront totalement indépendant de la salle des fêtes. Les associations locales pourront utiliser cet espace gracieusement.

Délibération : le Conseil Municipal unanime valide le règlement proposé et les tarifs de mise à disposition et de remplacement éventuel de matériel cassé ou manquant.

P.L.U.i :

Examen de la proposition du cabinet « Arche 5 ».

En conformité avec la loi, une capacité d'un peu moins de 4 ha est proposé pour les constructions neuves pour les 10 ans à venir. Suite aux échanges, Monsieur le Maire demandera quelques ajustements.

Point travaux :

- Elagage terminé.
- Le city stade devrait être posé en octobre.
- Des panneaux indiquant nos commerces et services seront posés à 3 entrées du village.

Questions diverses :

Illuminations de fin d'année : un effort sera fait aux centre village (éclairage à leds).

Séance levée à 22 h 30.